



NAO SANEF 2022

2ème réunion – 14 décembre 2021

Ce 14 décembre 2021, la direction a réuni les organisations syndicales pour la 2^{ème} et dernière réunion de négociation salariale.

La Direction rappelle les principes structurants suivants non négociables

- Une augmentation globale moyenne qui soit la même pour les indiciaires et les forfaitaires.
- Le maintien d'une approche 100% individuelle pour les forfaitaires et le maintien du principe selon lequel tous les salariés bénéficient d'une mesure tous les trois ans.

Quelques chiffres clés

- Répartition salariés Sanef : 69 % indiciaires / 31 % forfaitaires
- Inflation à fin octobre (référence pour les augmentations des tarifs du péage) : 2,57 %
- Augmentation du SMIC : 2,2 %

Propositions Direction

Plusieurs propositions ont été avancées lors de cette négociation. Les organisations syndicales se sont entendues pour faire une proposition commune avec promesse de signature unanime. A partir de celle-ci, la Direction a annoncé son ultime proposition suivante avec demande de positionnement rapide des organisations syndicales :

- Un geste pour tous sans exception via une prime PEPA**
- Un effort focalisé sur une augmentation pérenne pour tous les indiciaires via la valeur du point et par ce biais une augmentation de l'enveloppe également pour les forfaitaires

Proposition initiale applicable en cas de non-signature				Proposition finale de la Direction			
Indiciaires		Forfaitaires		Indiciaires		Forfaitaires	
Ancienneté	0.33 %	Prime PEPA** de 270€ uniquement pour les salaires < à 3*SMIC (2/3 des forfaitaires)	0.30 %	Ancienneté	0.33 %	Prime PEPA** de 300€ pour tous les forfaitaires sans exception	0.51 %
Valeur du point (6.7545)	0.80 %			Valeur du point (6.7994)	1.47 %		
Prime PEPA** de 270€ pour tous les indiciaires	0.72 %			Prime PEPA** de 300€ pour tous les indiciaires	0.79 %		
Prime éloignement (+2.5%)	0.05 %			Prime éloignement (0%)	0.00 %		
Mesures conventionnelles : - Mesures catégorielles - Mesures individuelles	0.21 % 0.10 %			Mesures conventionnelles : - Mesures catégorielles - Mesures individuelles	0.21 % 0.10 %		
Performance individuelle	0.09 %	Mesures individuelles	2.00 %	Mesures individuelles	2.39 %		
TOTAL	2.30 %	TOTAL	2.30 %	TOTAL	2.90 %	TOTAL	2.90 %

**PEPA = Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat, prime exonérée de charges sociales et d'impôts pour les salariés dont la rémunération annuelle est inférieure à 3*SMIC soit 57219€ brut (dispositif mis à disposition par l'Etat).

Abonnez-vous au site Cfdt Groupe Sanef



<https://cfdt-groupesanef.fr>

Pour diffusion, le 16/12/2021

Mesures complémentaires

- Attribution d'une l'enveloppe spécifique de rattrapage des rémunérations (indiciaires et forfaitaires) des femmes et des hommes comme prévue dans l'accord relatif à l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes et à la Qualité de Vie au Travail au sein du Groupe Sanef => 5% de l'enveloppe NAO soit **0.145%**
- Revalorisation du plafond annuel de la franchise péage de l'abonnement Liber-T personnel pour les trajets hors réseau SANEF et SAPN à hauteur de **450 € TTC** au 1er janvier 2022.

Bilan et position CFDT

REVENdicATIONS CFDT	REpONSE DIRECTION	COMMENTAIRES CFDT
Pour tous		
Une enveloppe NAO plus importante	OUI	L'enveloppe a été augmentée même si elle nous laisse encore un goût de trop peu
Prime PEPA hors NAO	NON	La Direction a clairement affiché qu'il n'y aurait pas de prime PEPA en dehors de la NAO.
Demande de revalorisation du forfait péage de 400€ hors réseau SANEF et SAPN	OUI	Revalorisation à 450€
Pour les indiciaires		
Augmentation de la valeur du point	OUI	Même si en deçà de nos demandes
Augmentation des primes d'éloignement	NON	Face à une proposition négligeable de la Direction sur ce point, décision commune des organisations syndicales de privilégier l'augmentation du point
Pour les forfaitaires		
Une augmentation salariale pérenne garantie pour tous	NON mais garantie d'une prime PEPA pour tous	Malgré nos demandes, la Direction est restée ferme sur le maintien de l'approche 100% individuelle pour les forfaitaires. Nous alertons la Direction sur l'attente extrême des forfaitaires d'augmentations salariales pérennes et non de primes dans le cadre des mesures individuelles !
Demande de l'étude de la hausse du nombre de jours de télétravail par mois dans le cadre de l'accord QVT	Noté par la Direction	

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'ACCORD SALARIAL 2022
A ÉTÉ SIGNÉ...



Certes cette proposition finale de la Direction n'est pas à la hauteur de toutes nos attentes

MAIS

Elle allie la garantie d'une augmentation salariale pérenne pour les indiciaires après une année de gel de la valeur du point et une enveloppe globale plus conséquente pour les forfaitaires.

Accord NAO 2022 signé à l'unanimité

Abonnez-vous au site CFDT Groupe Sanef



<https://cfdt-groupesanef.fr>

Pour diffusion, le 16/12/2021